



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-104

Séance du 12/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 25

<u>Date de convocation</u> 06/12/2022
--

<u>Date d'affichage</u> 06/12/2022
---------------------------------------

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

14.12.2022

et publication du :

14.12.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

**Etaient présents :**

M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. BARON Jean-Louis

**Procuration(s) :**

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. PELLICCIA Arnaud donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, M. VIN Jean-Claude donne pouvoir à Mme IKHELF Dalila, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

**Etai(ent) absent(s) :**

M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel, Mme DOIREAU Florence, Mme LAZRAK Dounia

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme AUGER Nadia, M. BONDON Pierre, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme GABIOU Carole, M. PELLICCIA Arnaud, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GALLET Laurence

**Objet : Associations - Récapitulatif annuel des interventions des associations dans le cadre de la semaine sportive et du montant de la subvention attribuée**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations loi 1901 et de la participation des citoyens à la vie de la Commune.

**VU** la délibération n° 2022-28 du 6 avril 2022 relative à la fixation du montant de la subvention à verser aux associations au titre des Semaines Sportives,

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES  
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE
Le 14/12/2022
Application agréée E-legalite.com

**CONSIDERANT** que le versement de cette subvention fait l'objet d'une délibération annuelle détaillant l'intervention de chaque association,

**CONSIDERANT** les trois semaines sportives en lien avec les associations pour l'année 2022,

**CONSIDERANT** les interventions effectuées par les associations dans le cadre de la semaine sportive et le montant de la subvention attribuée :

### Participation des associations aux semaines sportives 2022 (séquences de 2h)

Associations	Disciplines	Vacances de Février	Vacances de Pâques	Vacances de Toussaint	TOTAL 2022
LES RANDONNEURS DU PERRAY	VTT	63 €	63 €	63 €	189 €
BORN2DANCE	Hip-Hop	63 €	-	63 €	126 €
LES PETANQUEURS	Pétanque	63 €	63 €	63 €	189 €
ESP KOBUDO	Kobudo	63 €	-	63 €	126 €
ALTERNAT'URE 3R	Trail	63 €	63 €		126 €
ESP HANDBALL	Handball	63 €	63 €	63 €	189 €
SOCIETE DE PECHE	Pêche	-	63 €	63 €	126 €
ESP KARATE	Karaté	-	63 €	63 €	126 €
ECHECS	Echecs	63 €	-	-	63 €
ESP BADMINTON	Badminton	63 €	63 €	63 €	189 €
SOCIETE DE TIR L'ESPERANCE	Tir sportif	-	63 €	-	63 €
LA CROIX DU SUD	Aéromodélisme	-	63 €	-	63 €
<b>TOTAL</b>		<b>504 €</b>	<b>567 €</b>	<b>504 €</b>	<b>1 575 €</b>

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**ADOpte** le tableau récapitulant les interventions effectuées par les associations dans le cadre de la semaine sportive et le montant de la subvention attribuée pour l'année 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 13 décembre 2022

Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES  
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217804863-20221213-2022104-DE